

# Avis public

Régie de l'énergie

## ***DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015***

### ***PHASE 2 – DEMANDE DE MODIFICATIONS DE L'OPTION D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR N'ÉMETTANT PAS DE RADIOFRÉQUENCES***

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à l'approbation de modifications de l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences (dossier R-3854-2013 Phase 2).

Conformément à la décision D-2014-089 et tel que prévu à l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, toute personne qui le désire peut déposer, auprès de la Régie, des observations écrites au plus tard le **7 juillet 2014 à 12 h**.

La demande du Distributeur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son Centre de documentation au 800, rue du Square-Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

**Le Secrétaire**

**Régie de l'énergie**

**800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55**

**Montréal (Québec) H4Z 1A2**

**Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452**

**Télécopieur : 514 873-2070**

**Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)**

**Québec**    
 